INTERCO 94
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

BULLETIN CFDT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

S'INFORMER POUR DONNER SON AVIS

Juin 2023

Le dialogue social : parlons-en !

Ces dernières années, les chantiers en matière RH n'ont pas laissé de répit à la collectivité : le RIFSEEP (cf article ci-contre), les 1607 heures, le télétravail, les élections professionnelles, chronotime, la CNAS, la numérisation des documents, la médiation préalable obligatoire, …

Plusieurs dossiers ont été menés très rapidement. Souvent en raison de « délais contraints » selon la formule consacrée,
il a été laissé peu de place à un travail de réflexion et de propositions entre l'employeur et les syndicats.

Or, le dialogue social, au niveau national ou local, doit favoriser un travail pour le bien commun. Les réunions de travail sont des espaces de négociation qui permettent de construire des accords qui tiennent compte des agents de la collectivité.

Si les syndicats sont régulièrement sollicités pour de nombreux sujets différents, il est important de prévoir le temps nécessaire à la construction collective comme cela est proposé dans le projet de refonte du RIFSEEP ou dans le bilan en cours sur le télétravail.

Pour ne pas être contre-productif, la concertation des organisations syndicales n'est pas une option.

Une refonte du régime indemnitaire à venir

Lors du Comité Social Territorial du 5 juin, la collectivité a présenté un projet de revalorisation du régime indemnitaire qui se traduit par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime indemnitaire a été mis en place progressivement dans la collectivité entre 2018 et 2021.

La collectivité a proposé de réaliser une refonte du régime indemnitaire en 2023 en deux étapes.
Les techniciens de la Direction des bâtiments et les agents des directions du Pôle Solidarités en contact avec le public bénéficieront d'une revalorisation de 100 à 180 euros.

Puis, une deuxième étape de réflexion et de fond commencera dans les prochains jours avec des ateliers de travail le 22 juin, comme annoncé sur Intranet. Il s'agira de réaliser un travail de cotation des métiers sur les critères des fonctions, sujétions et d'expertise.

Le fait de conduire ce projet de refonte du RIFSEEP en deux fois pose la question de l'harmonisation et la cohérence d'ensemble puisqu'il est question de travailler sur tous les métiers de la collectivité pour que des propositions soient formulées fin 2023.

L'enveloppe financière pour la refonte du RIFSEEP est de 1,7 millions d'euros. Or, en juin, 40% de cette enveloppe va être répartie à des agents de la filière technique et médico-sociale.

Aussi la CFDT demande que le budget pour cette refonte soit augmenté pour avoir les moyens de revaloriser correctement le RIFSEEP auprès des métiers identifiés, au même niveau que les métiers concernés en juin.

Bulletin de salaire et coffre-fort numérique

En 2022, le Conseil Départemental a lancé une expérimentation sur la dématérialisation des bulletins de salaires via le coffre-fort numérique. 914 des agents soit 18 % des effectifs se sont portés volontaires.

Notre employeur pour des enjeux écologiques mais aussi financiers a décidé la généralisation de ce dispositif à l'ensemble des agents.

En octobre 2023, l'ensemble des agents seront concernés par ce dispositif. Pour ceux qui ne souhaiteront pas bénéficier de ce service, les bulletins de salaires ne seront plus acheminés par voie postale mais remis en main propre par leur direction sous pli confidentiel.

Pour les agents des collèges, les sites étant décentralisés et non équipés en postes informatiques, l'envoi à domicile des fiches de paies sera maintenu.

Avant la mise en place de ce dispositif, une campagne d'information sera lancée par mail ou par voie postale pour les agents ne disposant pas d'un ordinateur. Ce sujet a été présenté lors d'un Comité Social Territorial.

Lors de cette instance la CFDT , est intervenue pour demander :

- Qu'une campagne d'information efficace et claire soit mise en place via Intranet mais aussi par courrier.
- Le respect de la confidentialité lors de la remise des fiches de paies aux agent n'ayant pas choisi de rentrer dans ce dispositif.

La CFDT a fait part de son désaccord sur la date de mise en place du dispositif dans un délai très court.
Force est de constater qu'une fois de plus, les points présentés et votés lors des Instances Paritaires sont traités très rapidement au détriment de la concertation et de la négociation.

Pour adhérer : CFDT.FR/ADHESION

CNAS : C'EST QUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

Ces derniers mois, le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est devenu un des sujets de conversation des agents départementaux.
Depuis de nombreuses années, la CFDT avec d'autres syndicats intervenait régulièrement pour faire évoluer les actions sociales en matière de loisirs, de vacances et de culture.

Le CNAS

Il s'agit d'un organisme qui propose aux collectivités territoriales un catalogue de prestations d'actions sociales : chèques vacances, accès à une billetterie, tarifs préférentiels dans le domaine culturel et sportif, …

Pour qui ?

Les agents titulaires et contractuels avec un contrat de plus de 6 mois, les assistants familiaux, les apprentis et les agents qui partent à la retraite en cours d'année peuvent bénéficier des prestations du CNAS.

Comment ?

L'adhésion est gratuite (pour l'agent) et rétroactive au 1er janvier 2023.
Les cartes d'adhésion, envoyées par courrier, sont en cours d'acheminement au domicile des agents.

Vous pouvez retrouver sur Intranet toutes les prestations du CNAS et consulter le catalogue.

Semaine de la qualité de vie au travail

Du 19 au 23 juin, le Département propose des initiatives pour les agents sur la pause méridienne : ateliers d'étirements, de renforcement musculaire, atelier de sécurité vélo, découverte du réseau professionnel Linkedin.

Cette année, l'accent est mis sur le développement durable et le bien-être au travail.